

A-t-on le droit de contester la politique israélienne ? Un colloque pour avancer vers la paix

21 février 2018



Le colloque qui s'est déroulé le 12 février au Sénat, sous le patronage d'Esther Benbassa sénatrice EELV de Paris, avait pour ambition d'identifier les obstacles au libre débat sur la question israélo-palestinienne et, partant, à l'action et à la solidarité internationale pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens.

[Voir les vidéos](#)

Plus de 200 participants, attentifs et passionnés, ont suivi et participé tout au long de la journée à ces échanges de haute qualité qui se sont conclus par la publication d'une déclaration de principes signée de nombreuses personnalités.

En voici, parmi d'autres, quelques éléments à retenir.

Le colloque était introduit par Esther Benbassa qui rappela combien cette question était importante pour elle qui a toujours bataillé contre l'antisémitisme et pour les droits des peuples, en refusant toute concurrence ou confrontation victimaire. Il revenait à Bertrand Heilbronn de préciser l'objectif de l'AFPS à travers cette journée « En menant ensemble le combat pour le droit et contre l'injustice révoltante faite au peuple palestinien, nous contribuons aussi à la cohésion de la société française et à son « vivre-ensemble ». Face aux attaques ouvertement orchestrées par le gouvernement israélien et ses relais inconditionnels en France, il est grand temps de résister tous ensemble aux intimidations, et de reprendre la parole ». Et de rappeler qu'il revient au président de la République et au gouvernement de refuser instrumentalisation communautaires et interventions d'États tiers dans le débat public de notre pays.



Deux interventions liminaires contribuaient au cadrage de cette journée.

Celle de Shawan Jabarin, directeur de l'association palestinienne des droits de l'homme Al-Haq et secrétaire général de la Fédération internationale des ligues droits de l'homme (FIDH) qui passa des années en détention administrative dans les prisons israéliennes sans inculpation ni procès. « Le monde s'approche du bord du gouffre à cause de la prédominance du langage de la force au détriment des droits de l'homme et de la justice. Dans les pays en conflit, le fossé entre le droit et la pratique s'élargit jour après jour. La Palestine est un exemple des lieux qui ont vécu des injustices historiques. Il est temps aujourd'hui de donner un sens au droit international et à la justice. La France peut jouer un rôle clé en rétablissant la considération et le respect de valeurs telles que la justice et les droits de l'homme. Ces valeurs ne doivent pas faire l'objet de négociations politiques. » Et de souligner qu'il en va de l'avenir même de la société palestinienne, et spécialement de sa jeunesse qui a droit à un avenir de liberté.

Celle de Lea Tsemel, avocate israélienne et défenseuse des droits de l'Homme pour qui « laisser Israël dans

l'impunité est le plus mauvais service que vous pouvez rendre au peuple israélien... Il en est des peuples comme des enfants : dénoncer les crimes de l'occupation coloniale israélienne n'est pas seulement faire justice aux Palestiniens, mais empêcher que la société israélienne se jette dans le précipice. »

La première table ronde « **Amalgames et confusions : les identifier pour les combattre** » était présidée par Gilles Manceron.



Antoine Comte, avocat des condamnés de Colmar dans leur recours contre l'Etat devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) nous a présenté avec une grande clarté les enjeux politiques autour de l'arrêt de la cour de Cassation d'octobre 2015. Ainsi le 8 juillet 2011, la Chambre de la Presse de Paris a estimé qu'il n'était pas possible d'interdire, au regard des principes constitutionnels de la liberté d'expression « l'appel invitant à une forme d'objection de conscience, que chacun est libre de manifester ou pas, dépourvu de toute contrainte... lancé par des organisations non gouvernementales... à ne pas acheter des produits en provenance de tel pays déterminé, en guise de protestation morale contre la politique de cet état ». La Cour d'Appel de Paris le 24 mai 2012 confirmait cette analyse y voyant « la critique pacifique de la politique d'un État relevant du libre jeu du débat démocratique qui se trouve, aux termes de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, au cœur même de la notion de société démocratique ».

Cruel contraste entre la rigueur de ces rappels et l'instrumentalisation politique initiée par Michèle Alliot-Marie détournant l'esprit même de la loi et la transformant en outil de répression d'actions citoyennes.

La France a été condamnée de nombreuses fois par la CEDH : il n'est donc pas possible de considérer comme définitif l'arrêt de la Cour de cassation contesté devant la CEDH par une procédure en cours.

Fabienne Messica de la LDH nous a invité à réfléchir aux implications d'une définition de l'antisémitisme pour les luttes antiracistes. Alors que les milieux qui se veulent antiracistes sont divisés sur toute une série de questions (définitions des différents racismes, concepts mobilisés, modalités de lutte...), comment articuler l'universalisme de la lutte antiraciste aux singularités des différents racismes ? Les représentations des communautés ou des groupes discriminés ont voix au chapitre mais ne sauraient

détenir de monopole sur les groupes qu'elles ont prétention à représenter. Concernant la définition de l'antisémitisme par l'IHRA, elle pose un problème de principe : on ne peut dire à la fois que c'est antisémite d'identifier les juifs avec l'Etat d'Israël et procéder à cette même identification en considérant la délégitimation de l'existence de l'Etat d'Israël ou la critique de sa politique comme un antisémitisme. Reste qu'au-delà de la condamnation d'une définition étatique d'une forme de racisme, il existe effectivement un antisémitisme se cachant derrière un antisionisme et que cela doit nous conduire à un vrai travail introspectif d'approfondissement politique.



Pascal Boniface qui a lui-même payé cher sa liberté de pensée et continue d'être ostracisé dans nombre de médias s'est interrogé sur les pressions et les mécanismes d'auto censure extrêmement fort dans certains milieux, médiatiques notamment. On ne luttera pas contre l'antisémitisme en interdisant le débat sur la question palestinienne bien au contraire. La censure et l'autocensure sur ces questions nourrissent le complotisme.

Depuis la 2^e intifada, le climat s'est dégradé en France et il est de plus en plus difficile de s'exprimer librement sur ses questions. Nous ne pouvons accepter que la lutte contre l'antisémitisme soit instrumentalisée au profit de la protection du gouvernement israélien. Ce dont sont bien conscients l'AFPS et le mouvement de solidarité avec la Palestine, intraitables avec l'antisémitisme.

Sachant que le conflit n'est hélas pas près de se terminer, il faut protéger la liberté d'expression en France sur ce sujet.

Dominique Vidal, en réponse à Emmanuel Macron invitant B. Netanyahu à la commémoration de la rafle du Vel d'hiv et qualifiant l'antisionisme de « forme réinventée de l'antisémitisme », a très vite publié un petit livre fort éclairant « Antisionisme = Antisémitisme ? ». Il lui revint d'en présenter l'essentiel avec clarté et pédagogie et de faire justice d'un tel procès basé sur le travestissement de la réalité historique. Et de souligner le caractère inacceptable des prétentions du président du CRIF à demander qu'une définition de « l'antisionisme comme forme nouvelle de l'antisémitisme, soit transposée dans l'arsenal législatif français ». En totale contradiction avec la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et la Convention

européenne des droits de l'homme.

La deuxième table ronde, « **Y a-t-il un mal français ?** », présidée par Claude Bardet, a permis avec Isabelle Avran de cerner les racines de l'antisémitisme et des autres formes de racisme et de prendre leur mesure, hors de tous les fantasmes si fréquemment ressassés. Pour la première fois depuis la guerre, des personnes ont été tuées parce que juives : l'antisémitisme est une réalité bien réelle qui s'est révélée meurtrière. Par contre les enquêtes de la CNCDH montrent, sur la durée, un recul global de l'antisémitisme et des autres formes de racisme dans la société française. La lutte contre l'impunité et pour le Droit est le meilleur contre-poison à tous les racismes.



Il revenait à Nathalie Coste de nous faire part de son expérience de professeure d'histoire en zone d'éducation prioritaire. Pour elle, il ne s'agit évidemment pas de porter, en tant qu'enseignante, une quelconque appréciation politique, mais de la possibilité d'aborder et transmettre une information et une problématique historique. Elle tint d'abord à tordre le coup à cette idée fort répandue selon laquelle il n'est pas possible d'aborder la Shoah dans nombre de collèges et lycées de banlieues populaires. Cela est fait, au contraire, très systématiquement avec un vrai travail pédagogique toujours payant. En 23 ans d'enseignement elle n'a pas le souvenir d'une remarque antisémite. Quant à la question israélo-palestinienne, il est possible de l'aborder dans le cadre des programmes. Il y a beaucoup d'empathie pour les Palestiniens qui sont d'abord vus comme ceux que « les Arabes ont abandonnés », et les questions posées sont plutôt sur le « deux poids, deux mesures » et « pourquoi laisse-t-on faire ? », ce qui amène à donner des éclairages géopolitiques. A toujours contextualiser et problématiser.



Rony Braumann, nous a mis en garde face aux pièges sémantiques liés aux divers sentiments d'appartenance communautaire. S'agissant du couple sionisme-antisionisme, il s'agissait d'abord d'un débat « juif ». Il est clair qu'aujourd'hui les sionistes les plus ultras, en l'occurrence les évangélistes américains comme Mike Pence, sont fondamentalement antisémites, sans que cela pose le moindre problème aux dirigeants israéliens. Et que la mouvance Soral-Dieudonné est, quoi qu'elle prétende parfois, fondamentalement raciste et d'extrême droite. Il est de notre responsabilité de déconstruire ces discours alors que le statut intouchable d'Israël ne fait que nourrir cet antisémitisme qu'il prétend combattre.



La première table ronde de l'après-midi , « **Un enjeu mondial** » présidée par Marie France Chatin de RFI a d'abord permis à Lea Tsemel de revenir sur l'arsenal de lois israéliennes, déjà opérationnelles ou pour certaines en cours d'examen par la Knesset, destinées à museler toute opposition. Elles s'ajoutent aux lois discriminatoires concernant le statut personnel et familial. Des lois clairement liberticides qui s'attaquent désormais à toutes les ONG recevant des subventions de l'étranger, dès lors qu'il s'agit de fonds provenant d'institutions publiques... Les colossales dotations privées provenant des Etats-Unis et finançant la colonisation étant évidemment au contraire très bien venues.



L'intervention percutante de Rebecca Vilkomerson, directrice exécutive de Jewish Voice for Peace (Voix Juive pour la Paix), a permis de saisir la situation propre aux Etats-Unis. Cette organisation a fait le choix d'aller de l'avant et de ne pas s'enfermer dans la dichotomie sionisme/antisémitisme. En quelques années, elle a conquis une vraie place dans la communauté juive américaine, et au-delà, face aux lobbies pro-israéliens que sont l'AIPAC, les évangélistes et le complexe militaro-industriel. Gagnant en audience et en courage, priorisant la jeunesse, elle s'est enrichie auprès d'autres communautés (musulmans, latinos, peuples autochtones...), et prend la catastrophe Trump comme une opportunité face au rejet qu'elle suscite dans une part grandissante de la population. Aujourd'hui la « marque Israël » est fortement dévaluée et la résistance vigoureuse alors que 23 Etats ont pris des mesures anti BDS.

Hugh Lanning président de la Palestine Solidarity Campaign nous expose les 5 principes sur lesquels se fonde leur action :

- Dire la vérité, refuser de se taire, avec belle victoire juridique (aux côtés d'organisations juives) face à ceux qui voulaient bâillonner BDS
Mettre l'antiracisme au cœur de notre combat
- Construire des alliances (dans les syndicats, les partis) et se tourner vers la jeunesse et ceux « qui ne parlent pas ».
- Parler sans crainte et faire entendre les voix palestiniennes (comme avec les grandes manifestations à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration Balfour)
- S'appuyer sur la lutte pour l'égalité et les droits humains

La dernière table ronde « **Informer, s'engager et agir : comment résister aux pressions** » a permis d'entrecroiser expériences et réflexions. Renée Le Mignot rappela que le MRAP est né dans la continuité de la résistance au nazisme. Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la Paix, il va devenir Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, marquant par là la prise en compte des luttes de décolonisation et la nécessité d'une approche globale du racisme. Intraitable dans la lutte contre les racismes, il rejette fermement toutes les tentatives d'intimidation.

Ivar Ekeland de l'AURDIP (Association des universitaires pour le respect du droit international en Palestine) rappela les difficultés rencontrées dans la coopération avec les universités palestiniennes. Au moment d'Oslo, des présidents d'université purent se rendre dans les universités palestiniennes pour engager des coopérations, après les années de fermeture et de blocage imposés par Israël lors de la 1^{re} intifada. Par contre, dans les années 2000, les injonctions à des coopérations triangulaires par définition impossibles (France/Israël/Palestine), aboutirent à l'étranglement de beaucoup d'entre elles.



Alain Bosc, au nom de la Plateforme des ONG pour la Palestine, a mis le doigt sur un dispositif d'intimidation qui vise particulièrement les ONG : le site « NGO monitor ». Doté de moyens considérables et prenant le ton de l'information objective, il dénigre systématiquement toutes les ONG et associations qui s'engagent dans la défense des droits du peuple palestinien.



Clémentine Autain, députée de Seine-Saint-Denis, a fait part des pressions qu'elle a subies lorsqu'elle a voulu, sur une radio, rendre compte à chaud de la réalité subie par le peuple palestinien, et de sa détermination pour résister aux intimidations de toutes sortes.



Pascal Durand, député européen, a lui aussi insisté sur la fermeté dont il faut faire preuve face aux intimidations des inconditionnels d'Israël, étant entendu et évident que l'antiracisme est au cœur même de leurs engagements politiques. La reconnaissance de l'Etat de Palestine comme la demande de sanctions face aux violations du droit devraient aller de source, mais ne seront clairement pas obtenues sans mobilisation citoyenne.

Le colloque s'est terminé par le lancement de l'initiative « 6 principes pour une expression libre et démocratique sur la question israélo-palestinienne », par Rony Brauman, Dominique Vidal et Bertrand Heilbronn au nom des 60 premiers signataires. Il s'agit d'une initiative très large, ouverte à tous les acteurs du débat public, médiatique et politique en France, dans la diversité de leurs points de vue, pour affirmer et défendre les conditions de cette expression libre et démocratique.

Les 6 principes s'articulent autour du droit de s'exprimer, de la condamnation du racisme sous toutes ses formes, du refus des amalgames, de la résistance aux pressions et aux intimidations et de la défense des moyens pacifiques d'agir. Ils se terminent par un appel au débat libre et démocratique :

« C'est sur ces bases que nous souhaitons que le débat sur la question israélo-palestinienne se développe en France. Dans une vigilance absolue vis-à-vis de toute dérive à caractère raciste. Un débat que nous souhaitons voir se libérer des réflexes communautaires. Un débat qui pourra être vigoureux, comme tout débat démocratique sur une question importante, mais qui devra être exempt de toute pression, intimidation, amalgame ou attaque personnelle.

En tant que signataires de ces principes, nous y veillerons. »

Mis en ligne le soir même, **les 6 principes** sont maintenant ouverts à la signature de l'ensemble des acteurs du débat public, médiatique et politique en France.

En conclusion, Bertrand Heilbronn, président de l'AFPS, est revenu sur les points clés de ce colloque :

- la volonté de relever la tête face aux intimidations de toutes sortes et de libérer la parole, et l'opposition aux amalgames qui minent le débat démocratique, dans la vigilance et le refus total de toute dérive raciste ;
- la prise de conscience du caractère international de la question, et de l'offensive inédite menée par le gouvernement israélien contre toutes les organisations de la société civile qui, dans le monde, contestent sa politique,
- la nécessité d'une réaction très large de la société civile en France pour assurer les conditions d'exercice d'une expression libre et démocratique sur la question israélo-palestinienne,
- nos attentes vis-à-vis des pouvoirs publics, et notamment du Président de la République et du Premier Ministre, pour qu'ils refusent les amalgames, les pressions menées par des Etats tiers et les dérives communautaires, et qu'ils protègent notre liberté d'expression.



Lire aussi : [Sur le site de l'AFPS](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Qui sommes-nous ?](#) > [Les membres](#) >
- Adresse de cet article :
<https://plateforme-palestine.org/A-t-on-le-droit-de-contester-la-politique-israelienne-Un-colloque-pour-avancer>